

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

Prefecture
20240411-DEL2024_010-BF
Reçu le 18/04/2024

DCM N° 2024/010

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 23 |
| Nombre de membres présents : | 16 |
| Nombre de procurations : | 4 |
| Nombre d'absents : | 3 |

Objet : Approbation des CFU 2023 du Budget Général COMMUNE

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique est une fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il permet la simplification ; la transparence et la lisibilité de l'information financière au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que Mme Brigitte ROCHE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte financier unique

Les résultats budgétaires et résultats d'exécution des budgets pour l'exercice 2023 se présentent comme suit :

| Budget Général COMMUNE | Section Investissement | Section Fonctionnement | Total des Sections |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions Budgétaires | 4 229 976.94 | 5 263 785.13 | 9 493 762.07 |
| Recettes nettes | 282 572.59 | 4 182 347.00 | 4 464 919.59 |
| DEPENSES | | | |
| Prévisions Budgétaires | 4 229 976.94 | 5 263 785.13 | 9 493 762.07 |
| Dépenses nettes | 1 467 889.30 | 3 334 155.35 | 4 802 044.65 |
| Résultat de l'exercice | -1 185 316.71 | 848 191.65 | - 337 125.06 |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 pour et 1 abstention :

➤ **Déclare** le CFU du budget général de la COMMUNE dressé par l'ordonnateur et par les comptables du Service de Gestion Comptable d'Yssingeaux, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD